



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT 333-2024 SUR LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE ABROGEANT LE RÈGLEMENT 199 CONCERNANT LES NUISANCES

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de la séance du 4 juillet 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Damase a procédé à l'adoption du projet de règlement suivants :

Le règlement no 333-2024 sur les nuisances, la paix et le bon ordre abrogeant le règlement 199 concernant les nuisances. Le conseil tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 5 août prochain à la salle municipale située au 18 avenue du Centenaire à Saint-Damase à compter de 19h30.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 18 avenue du Centenaire à Saint-Damase.

DONNÉ À SAINT-DAMASE, CE 5^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2024

Vanessa Caron, directrice générale
et greffière-trésorière